

Lettre du 24 Mars 2022

## Outil de calcul de rémunération et de reclassement

Un outil de calcul de salaire a été développé : il permet de tester différentes hypothèses et peut, en cas de mutation, vous donner une simulation de votre futur salaire.

La revalorisation au 1er janvier 2022, la participation de l'état à la mutuelle, la clause de sauvegarde, le butoir, ... ont été intégrés afin d'avoir un outil de calcul de rémunération aussi fiable que possible.

Par ailleurs, il permet aussi, au futur lauréat de concours, de connaître leur reclassement dans le corps des personnels de direction et d'avoir ainsi une idée de leur future rémunération.

Cet outil est encore en phase de test. Vous pouvez écrire vos remarques/questions à [stephane@burgun.eu](mailto:stephane@burgun.eu) pour tout renseignement sur cet outil

Nos adhérents peuvent le retrouver dans la rubrique « Outils et formulaires » accessible ici :

<https://www.idfo.fr/index.php/outils-et-formulaires/>